



## Ordre de service d'action

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche**

**Département des affaires transversales**

**78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche  
Service de l'enseignement technique  
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences**

**Note de service**

**DGER/DAT/2021-569**

**22/07/2021**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 30/06/2022

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** Déploiement du e-learning "Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend !" à destination des équipes de la vie scolaire des EPLEFPA pour l'année scolaire 2021-2022

### Destinataires d'exécution

DRAAF - DRIAAC - DAAF  
Hauts commissariats de la République des COM  
SRFD - SFD - EPLEFPA - EPNEFPA  
Pour information  
Organisations syndicales  
Inspection de l'enseignement agricole  
Fédérations de l'enseignement agricole privé

**Résumé :** La présente note de service modifie la SG/SRH/SDDPRS/2018-491 du 29/06/2018 concernant la mise en œuvre de la formation en e-learning "Savoir réagir face aux risques, ça s'apprend !" pour l'année scolaire 2021-2022.



Les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles peuvent être confrontés à des situations d'urgence qu'il convient d'appréhender au mieux pour agir efficacement. Chaque établissement relevant de l'enseignement technique agricole dispose aujourd'hui d'un plan particulier de mise en sûreté, outil obligatoire de gestion de crise en cas d'événement majeur.

Les personnels de la vie scolaire jouant un rôle essentiel en cas de risque majeur et de risque incendie, notamment lorsque l'événement se déroule en dehors des heures d'enseignement, ils doivent donc acquérir les connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des personnes.

Dans ce cadre, une action de formation en e-learning a été initiée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation (DGER, SG/SRH, ISST et CHSCT Ministériel) et fait l'objet d'un marché public avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et France Sélection (sous-traitant). Ce e-learning « savoir réagir face aux risques, ça s'apprend ! » s'adresse aux personnels de la vie scolaire des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA). Il est coordonné au niveau régional par la D(R)AAF : S(R)FD et délégation régionale à la formation continue (DRFC), avec une organisation à mettre en place au niveau de chaque établissement.

Cet e-learning s'inscrit dans une dynamique plus globale de l'établissement pouvant intégrer des temps d'échanges et d'éventuelles interventions d'experts (pompiers, gendarmes, fonctionnaires de police...), en complément du e-learning et à l'initiative de l'établissement.

Au regard de l'importance de l'enjeu, il est demandé à chaque directeur d'établissement de s'assurer que l'ensemble des acteurs du service de la vie scolaire puisse bénéficier de cette formation.

## I. FICHE DESCRIPTIVE DU E-LEARNING

---

### Objectifs :

- Savoir faire face à une situation imprévue et être capable de bien réagir dans l'urgence,
- Acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de secours à la personne (partie théorique), de risques d'incendie, naturels et technologiques et d'atteinte à la sûreté de l'établissement, ainsi que pour la mise en œuvre des mesures préventives,
- Permettre par ces acquisitions la tenue de temps d'échange et de formation en présentiel, à l'initiative de chaque établissement, pour organiser et développer la culture de sécurité au sein de l'équipe de la vie scolaire.

### Public concerné :

Acteurs du service de la vie scolaire des EPLEFPA : conseillers principaux d'éducation (CPE), techniciens formation recherche (TFR) vie scolaire, assistants d'éducation et maîtres aux pairs, assistants de prévention et personnels réalisant des permanences de sécurité.

### Description :

Le e-learning comporte **3 niveaux de formation**, pour une durée estimée de **6 heures** (le suivi des modules étant complété par des temps d'échange en établissement) :

- Niveau 1 – « Les essentiels – réagir face à l'urgence » (durée estimée : 15 minutes)
- Niveau 2 – « Savoir réagir face aux risques » en 4 modules :
  - « Les gestes qui sauvent » (durée estimée : 40 minutes),
  - « Réagir face au risque incendie » (durée estimée : 80 minutes),
  - « Réagir face aux risques naturels et technologiques » (durée estimée : 25 minutes)
  - « Réagir face à une atteinte à la sûreté de l'établissement » (durée estimée : 20 minutes)
- Niveau 3 – Vérification des acquis (environ 1 heure).

Des quizz en fin de module permettent aux stagiaires de vérifier leurs acquis.

### **Modalité de formation :**

Les agents suivent la formation à distance via une plate-forme et bénéficient d'un tutorat technique et pédagogique. Le suivi du e-learning est réalisé sur le temps de travail en établissement, en groupe ou en autonomie, sur des postes informatiques mis à disposition à cet effet et disposant d'une connexion Internet et des dernières versions des logiciels utilisés (Explorer, Firefox, plugin flash...).

### **Dates :**

**La plate-forme sera accessible à partir du 16 août 2021.**

La formation pourra démarrer au cours de la semaine de pré-rentrée, en fonction de l'organisation de l'établissement et devra être impérativement terminée le **30/06/2022** au plus tard.

Le public cible de la formation est élargi : si les personnels de vie scolaire (CPE, TFR, AE, AESH et maîtres au pair) sont toujours les personnels à former en priorité, **les assistants de prévention et personnels de permanence de sécurité pourront suivre la formation, en tant que de besoin.**

### **Attestation de suivi et lien avec la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) :**

L'attestation de suivi du e-learning sera envoyée directement par le prestataire pour les agents qui auront suivi l'ensemble des modules.

Cette attestation peut permettre aux stagiaires l'ayant obtenue, de suivre la formation PSC1 selon des conditions adaptées, en suivant uniquement la partie pratique de cette formation. L'organisation du PSC1 est indépendante du e-learning et demeure à l'initiative de l'établissement.

**Un webinaire d'information à destination des personnels référents des EPL (CPE et adjoints) est organisé le vendredi 27 août à 14h.**

## **II. RECENSEMENT ET TRANSMISSION DES IDENTIFIANTS DE CONNEXION**

---

Les identifiants pour les administrateurs en EPLEFPA, en région et au niveau national restent identiques à ceux de l'année précédente.

Les référents en établissement demanderont **directement le nombre de nouveaux comptes utilisateurs à créer pour l'année scolaire, en incluant les assistants de prévention et les personnels de permanence, par mail à : Suiviagri@franceselection.fr**. La période de remontée des besoins démarre le 23 août et se termine le 10 septembre 2021.

Néanmoins, pour les agents recrutés après cette date, les demandes de codes seront acceptées.

Les demandes ne doivent concerner que les nouveaux comptes à créer. Les agents qui utilisaient un compte l'année scolaire précédente peuvent le cas échéant finaliser leur formation cette année, notamment le niveau 3 de vérification des acquis.

Les questions relatives à des pertes d'identifiants de connexion sont transmises par mail à : Suiviagri@franceselection.fr

## **III. ORGANISATION, CALENDRIER ET SUIVI DES APPRENTISSAGES**

---

### **III.1. Organisation des apprentissages et calendrier**

**L'EPLFPA organise la présentation du e-learning aux agents de l'équipe de la vie scolaire** : enjeu, objectifs, contenu, organisation et calendrier. Il se charge également de transmettre les identifiants de connexion reçus du prestataire à chaque apprenant.

**Le suivi du e-learning est réalisé par l'agent sur le temps de travail en établissement**, en groupe ou en autonomie, sur des postes informatiques mis à disposition à cet effet et disposant d'une connexion Internet et des dernières versions des logiciels utilisés (explorer, Firefox, plugin flash...).

**Le directeur de l'établissement, son adjoint ainsi que le CPE ont un rôle primordial dans l'animation et le suivi des apprentissages des agents.** Le Responsable Local de Formation (RLF) de l'établissement est également étroitement associé au suivi du e-learning.

Le démarrage de la formation pourra débuter dès la semaine de pré-rentrée, par le suivi du niveau 1 de la formation : « Les essentiels – réagir face à l'urgence » (temps estimé 15 minutes).

**Le calendrier de suivi du e-learning est le suivant :**

- **Le niveau 1 est à réaliser entre le 23 août et le 17 septembre 2021**
- **Le niveau 2, composé de 4 modules, est à réaliser entre le 17 septembre et le 17 décembre 2021,**
- **Le niveau 3, niveau de vérification des acquis, est à réaliser au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022.**

Etant donné la prégnance du **risque incendie** dans les EPLEFPA, il est primordial que l'ensemble des agents ait suivi la totalité du module correspondant. Cette information est accessible depuis le compte administrateur.

Pour les agents ayant suivi les niveaux 1 et 2 les années précédentes, le niveau 3 doit être réalisé dès que possible, tout du moins avant la fin du mois de septembre. Les résultats du niveau 3 permettent d'organiser d'autres formations en fonction des acquis de la formation.

Pour les agents recrutés en cours d'année, ils accèdent directement au niveau 2 et doivent le réaliser le plus rapidement possible en priorisant le risque incendie et les gestes qui sauvent.

### **III.2. Connexion à la plate-forme en tant qu'apprenant**

L'apprentissage se fait via la plate-forme numérique de France Sélection nommée EducExpert : <https://lms.educexpert.com>

**A la première connexion, l'apprenant doit mettre à jour son profil : Courriel** (adresse mail en educagri.fr, ou personnelle si adresse educagri non encore disponible), **Matricule** (Identifiant agent SAFO s'il existe) et **Nom d'utilisateur** (NOM Prénom).

La mise à jour du profil est indispensable pour le suivi et le pilotage du e-learning, ainsi que pour l'édition et l'envoi par le prestataire à chaque stagiaire de l'attestation de suivi du e-learning.

Dès la mise à jour de son profil, l'apprenant peut démarrer les apprentissages.

Les stagiaires peuvent poser des questions sur les contenus et l'utilisation de la plate-forme via la messagerie intégrée à la plate-forme d'apprentissage. Les réponses sont assurées par les spécialistes appelés « tuteurs » directement aux stagiaires et/ou en lien avec l'EPLEFPA si la question sort du cadre général et concerne l'établissement.

### **III.3. Connexion à la plate-forme en tant qu'administrateur**

Les identifiants pour les administrateurs en EPLEFPA, en région et au niveau national restent identiques à ceux de l'année précédente. Ce profil permet de suivre les connexions des apprenants et l'avancement de leurs apprentissages. Le niveau national accède au suivi de l'ensemble du dispositif, le niveau régional accède au suivi de tous les EPLEFPA et stagiaires de sa région, le niveau EPLEFPA accède au suivi de tous les stagiaires de l'établissement.

Les administrateurs peuvent poser des questions via la messagerie intégrée à la plate-forme d'apprentissage, ou directement par mail à : [Suiviagri@franceselection.fr](mailto:Suiviagri@franceselection.fr)

Par ailleurs, le prestataire transmettra chaque semaine par messagerie, au niveau national et en D(R)AAF (S(R)FD et délégation régionale formation continue), des documents récapitulatifs d'avancement des apprentissages par région et par établissement. **Le S(R)FD sera chargé de la relance des établissements qui rencontrent des difficultés à tenir le calendrier de déploiement.**

La dimension collective de cette formation des agents de la vie scolaire est importante. Le chef d'établissement désigne, au sein de son équipe, la personne qui sera chargée d'animer cette dynamique locale (CPE, directeur adjoint, secrétaire général...). En tant que référent en établissement sur la plate-forme, cet agent accède au suivi des apprentissages des apprenants de son établissement et les alerte sur les délais à respecter, sur la base des indicateurs à sa disposition pour chaque apprenant (voir indicateurs présentés en annexe 2). Le RLF de l'établissement peut également être acteur de ce suivi.

#### **IV. CODIFICATION ET GESTION DU E-LEARNING DANS L'OUTIL SAFO**

---

Les statistiques de suivi du e-learning feront l'objet d'un bilan spécifique.

\*\*\*

**Il est demandé à chaque directeur d'établissement de mettre en place l'organisation (matérielle et humaine) favorisant le suivi du e-learning et de s'assurer que l'ensemble des acteurs du service de la vie scolaire suive cette formation dans les délais impartis.**

Toute question concernant le e-learning doit être posée via la messagerie intégrée à la plate-forme d'apprentissage. Toute difficulté à s'inscrire dans le calendrier de déploiement doit être signalée au S(R)FD.

Le Chef de service de l'enseignement technique

Luc MAURER